

Guide pratique du tri des déchets

2025

3, 2, 1 ... triez bien !

IDELUX

Environnement

- 54 communes
- 387.618 équivalents habitants*
- 53 recyparcs
- 5 sites de transfert / valorisation des déchets

Éditeur responsable :

Fabian COLLARD
IDELUX Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON
Avril 2025

Gérer les déchets est une mission essentielle. IDELUX Environnement a la volonté d'accomplir cette tâche en respectant au mieux l'environnement tout en offrant aux citoyens un service de qualité à coût maîtrisé.

Notre métier :

- concevoir et réaliser des services et infrastructures de gestion des déchets dans un contexte économique, réglementaire, technique et sociétal ;
- gérer de façon optimale la collecte et la valorisation des déchets ;
- conseiller les communes et sensibiliser la population à la réduction des déchets, au tri et à la propreté publique.

Dans ce guide, vous découvrirez comment trier correctement vos déchets collectés en porte-à-porte, au recyparc et dans les bulles à verre. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à interroger le préposé de votre recyparc ou à nous contacter via le numéro d'appel unique : +32 63 23 19 87.

- www.idelux.be/Déchets
- [www.facebook.com/IDELUX Environnement&Eau](https://www.facebook.com/IDELUX-Environnement&Eau)
- [www.youtube.com/user/Groupe IDELUX](https://www.youtube.com/user/Groupe-IDELEX)
- www.instagram.com/groupe_idelux/
- www.linkedin.com/IDELUX/

** La notion d'équivalents habitants tient compte des premiers résidents mais aussi des seconds résidents, des étudiants en kot et des nuitées en hébergement touristique.*

4 collectes en porte-à-porte

IDELUX Environnement offre quatre types de collectes en porte-à-porte :

- collecte des déchets organiques et résiduels (sac+sac ou duobac)
- collecte des emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons (sac bleu PMC)
- collecte des papiers et cartons (dans des caisses en carton ou sacs en papier) - *dans certaines communes*
- collecte des encombrants sur inscription - *dans certaines communes*

**Évitez les déchets qui traînent.
Sortez le bon déchet, le bon jour,
à la bonne heure !**

Quelques conseils

- Triez correctement tous vos déchets selon les consignes de ce guide.
- Utilisez uniquement les sacs bio et résiduels ou les duobacs de votre commune et les sacs bleus PMC « IDELUX Environnement ».
- Sortez vos déchets entre 20h la veille et 5h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez que les déchets ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent.
- Emballez soigneusement les déchets coupants pour protéger le collecteur.

Les collectes des **sacs bleus PMC** et des **papiers-cartons** sont gérées par **IDELUX Environnement**. Pour les collectes de **déchets organiques et résiduels** (sac+sac / duobac) et les collectes des **encombrants**, la situation **varie selon les communes**. Avant de nous contacter, vérifiez d'abord, via notre site web, qui gère vos collectes.

Plus d'infos ?

[www.idelux.be/Déchets/Les collectes en porte-à-porte](http://www.idelux.be/Déchets/Les_collectes_en_porte-à-porte)

+32 63 23 19 87



Un réseau de 53 recyparcs

Quelle que soit votre commune de résidence, vous avez accès au réseau complet de nos 53 recyparcs au sein desquels une trentaine de filières de valorisation sont accessibles. Découvrez-les dans ce guide.

👍 Accès gratuit :

- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, pour leurs déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre...).

👍 Accès payant via QR code :

- pour les citoyens hors zone IDELUX Environnement ;
- pour les professionnels et les associations, pour leurs déchets non soumis à obligation de reprise (déchets verts, encombrants, inertes...).

🚫 Accès interdit :

- aux véhicules de plus de 3,5 tonnes charge comprise ;
- à tout usager accompagné d'un animal.



Horaires d'ouverture

Mardi > vendredi : 10h30 > 18h

Samedi : 9h > 18h

Notez que nos recyparcs sont fermés les dimanches, lundis, jours fériés ainsi que certains jours notamment pour les formations du personnel.

Consultez votre calendrier de collecte, l'application « Recycle! » ou notre site web pour connaître les jours de fermeture exceptionnelle.

Quelques conseils

Arrivez 15 minutes avant la fermeture.

Tout dépôt devant les grilles, à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit et passible de sanctions.

Avant d'arriver

- Triez les déchets chez vous pour gagner du temps au recyparc.
- Chargez votre voiture en fonction de l'ordre de déchargement.
- Emportez vos propres outils (pelle, brosse).
- Arrimez obligatoirement les déchets et placez une bâche ou un filet sur ceux-ci afin d'éviter les envois ou les pertes de déchets sur votre trajet.

Sur place

- Respectez les consignes de tri et de sécurité.
- Respectez la vitesse maximum de 5 km/h.
- N'enjambez pas les protections des conteneurs.
- Éteignez le moteur de votre véhicule lors du déchargement.
- Laissez le recyparc propre ; au besoin, nettoyez.
- Fumez uniquement dans la zone réservée à cet usage.

Le **règlement d'ordre intérieur** est disponible au recyparc et sur **www.idelux.be**.

Plus d'infos ?

[www.idelux.be/Déchets/Les recyparcs](http://www.idelux.be/Déchets/Les-recyparcs)
+32 63 23 19 87



Un réseau de bulles à verre

- Des bulles **VERTES** pour le verre coloré
- Des bulles **BLANCHES** pour le verre transparent

Quelques conseils

- Utilisez les bulles à verre de 7h à 22h.
- Ne déposez aucun déchet à côté des bulles.

Plus d'infos ?

[www.idelux.be/Déchets/Les bulles à verre](http://www.idelux.be/Déchets/Les_bulles_à_verre)
+32 63 23 19 87



Objets en bon état

Don aux associations

 **au recyparc, espace réemploi**

Sont acceptés

Les objets propres et en bon état :

- petit mobilier
- objets de décoration et bibelots
- matériel de puériculture
- articles de sport
- jouets

Les livres ou la vaisselle peuvent également être déposés dans la majorité des recyparcs.

Sont refusés

- objets sales, cassés ou rafistolés
- vaisselle ou bibelots ébréchés
- jeux incomplets

Nos associations partenaires

Les objets déposés dans l'espace réemploi sont destinés à des associations sociales locales.

Pour savoir quels objets apporter et qui les récupère dans votre recyparc, consultez www.idelux.be/ Déchets/Les recyparcs.





Matériaux de construction en bon état

Prenez - déposez

 **dans certains recyparcs**

 Sont acceptés

Les matériaux de construction propres et en bon état :

- **bois** : panneaux agglomérés, planches, chevrons, moulures, plinthes...
- **carrelages et autres blocs** : briques, blocs béton, carrelages, pavés...
- **tout autre matériau en bon état** : tuyaux PVC, isolants, sanitaires....

 Sont refusés

- matériaux sales, cassés ou rafistolés

★ **Projet pilote**

Ce projet pilote est mis en œuvre dans quelques recyparcs.

Le principe est simple : vous prenez et/ou vous déposez.

Pour savoir dans quels recyparcs a lieu ce projet pilote, consultez www.idelux.be/Déchets/ Les recyparcs





Amiante (asbeste- ciment)

Manipulez les déchets d'amiante avec précaution : évitez de les casser et humidifiez-les avant manipulation. Portez des gants et un masque antipoussière FFP3.

 **au recyparc, pour les petites quantités des ménages.**

 **Sont acceptés**

Matériaux contenant de l'amiante :

- plaques ondulées
- ardoises de bardage ou de couverture
- conduites ou tuyaux d'égouts
- panneaux de revêtement
- bacs à fleurs

★ **Consignes pour le dépôt au recyparc**

- utiliser obligatoirement les sacs à double paroi IDELUX de 140 litres, en vente au recyparc ;
- éviter de les remplir à ras bord ;
- fermer complètement les sacs afin de garantir leur étanchéité ;
- déposer les sacs correctement fermés à l'endroit indiqué par le préposé.

Seuls les sacs conformes de 140 litres, correctement fermés et ne présentant aucune déchirure, sont acceptés au recyparc.

 **sur nos sites de valorisation, pour les plus grandes quantités.**

Infos ? www.idelux.be



Et après ?

Les déchets d'amiante sont déposés en Centre d'enfouissement technique de classe II, conformément aux conditions définies par le Gouvernement wallon.



Et après ?

Le bois est valorisé par le Groupe François à VERTON comme combustible dans une unité de cogénération (production d'électricité et de chaleur).



Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez à réparer, relooker, donner, revendre ou échanger vos objets ou meubles en bois.



Bois



au recyparc



via la collecte des encombrants
sur inscription (maximum 2 m³)



Sont acceptés

- gros objets constitués en grande partie de bois ou de contreplaqué
- portes et châssis sans vitre
- planches et palettes
- sciures et copeaux non souillés
- souches sans terre de maximum 50 cm de diamètre
- bois noircis par le feu parfaitement éteints et froids
- troncs et branches d'un diamètre supérieur à 8 cm et de maximum 1 mètre de long

Cas particulier :

Les **billes de chemin de fer** (maximum 1,5 mètre de long, sans vis ni armature métallique) ne sont autorisées qu'à concurrence de **maximum 5 pièces par conteneur**.

Renseignez-vous auprès de votre préposé pour savoir quand les apporter.



Sont refusées

- branches d'un diamètre inférieur à 8 cm
> **recyparc**, « **Déchets verts** »
- souches d'un diamètre supérieur à 50 cm



Consignes de tri

Avant de venir au recyparc :

- **! enlever les vitres des châssis ;**
- démonter ou casser les meubles ;
- couper les troncs ébranchés et les branches en tronçons de 1 mètre de long maximum.



CD et DVD



au recyparc



Sont acceptés

- CD et DVD en polycarbonate



Sont refusés

- jaquettes en papier, pochettes en carton
> *recyparc, « Papiers » ou « Cartons » ou collecte*
- cassettes VHS et audio sans emballage
> *recyparc, « Enroulables »*
- boîtiers en plastique
> *recyparc, « Plastiques rigides »*



Consigne de tri

- enlever les CD et DVD ainsi que les jaquettes en papier de leur boîtier en plastique.



Moins de déchets ?

- Achetez et revendez vos CD et DVD en seconde main.
- Utilisez un disque dur externe pour stocker vos photos et données.
- Profitez des audios et vidéos numériques (veillez à adapter la résolution des vidéos à la taille de votre écran).



Et après ?

Les CD et DVD sont broyés, nettoyés et recyclés.





Déchets dangereux

Les déchets des ménages à caractère dangereux sont triés en 4 catégories sur les recyparc.

 au recyparc

 **Sont acceptés**

1. Déchets spéciaux des ménages (DSM)

- petites bonbonnes de gaz à usage unique
- radiographies
- extincteurs
- restes de peinture
- batteries de voiture
- résidus de solvants, pesticides
- restes de produits dangereux dont l'emballage a un bouchon de sécurité enfants ou l'un de ces symboles :



Et après ?

Ces déchets sont collectés par une entreprise agréée pour être éliminés en toute sécurité.

2. Aérosols toxiques

- peintures, mousses PU, insecticides...



3. Emballages métalliques toxiques vides et fermés

- pots de peinture, de vernis...



4. Emballages plastique toxiques vides et fermés

- flacons d'insecticides, d'herbicides, d'antimousses, de raticides...
- bouteilles d'huile de moteur
- flacons de soude, de White Spirit, de déboucheur...





Moins de déchets ?

- Fabriquez vous-même des produits d'entretien maison : simple, économique et écologique.
- Évitez les pesticides chimiques et pratiquez un jardinage écologique.



⓪ Sont refusés

- déchets dangereux issus d'une activité professionnelle
> **contacter IDELUX pour une offre adaptée (+32 63 42 00 31)**
- restes de cosmétiques
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- médicaments sans emballage
> **à rapporter en pharmacie**
- bonbonnes de gaz rechargeables
> **www.febupro.be**
- munitions et autres explosifs
> **contacter la Police locale qui fera appel au service de déminage de l'armée**
 - déchets radioactifs (paratonnerres...)
> **contacter l'ONDRAF (+32 2 212 10 11)**

★ Consignes de tri

- contenance et contenu de maximum 20 litres ou 20 kg ;
- récipients correctement fermés ;
- seringues dans un récipient fermé et en verre.



Déchets électroniques

Un électro est un appareil muni d'un câble électrique, d'une fiche ou qui fonctionne sur batterie ou piles. Ces déchets sont confiés à Recupel.

 **au recyparc**

 **via la collecte des encombrants sur inscription** (pour les gros appareils)

 **Sont acceptés**

Sur les recyparcs, les électros sont triés en plusieurs catégories.

1. Gros appareils ménagers

- réfrigérateurs, congélateurs
- lave-vaisselle, cuisinières
- machines à laver, séchoirs
- couvertures électriques
- outils de jardin électriques
- équipements loisir et sport...

2. Petits appareils ménagers

- brosses à dents, thermomètres
- systèmes hi-fi, magnétoscopes
- fers à repasser, gaufriers
- jouets contenant de l'électro
- lampes de poche, luminaires...

3. Matériel informatique

- claviers, souris, webcams
- GSM, calculatrices, stylos 3D...

4. Écrans

- ordinateurs et télévisions

5. Ampoules

- tous les types d'ampoules

6. Cartouches d'encre et toner

7. Détecteurs de fumée

- max. 2 détecteurs par dépôt
> recyparc, à remettre obligatoirement au préposé !

Sont refusés

- objets vidés de leur système élect(ron)ique
> recyparc, filière ad hoc selon le matériau
- Déchets électroniques issus d'une activité professionnelle (toners, photocopieur, comptoir-frigo...)
> www.recupel.be

★ Consignes de tri

- nettoyer et vider l'appareil de son contenu : huile de friture, sac d'aspirateur... ;
- enlever les piles des lampes de poche et des jouets.



Et après ?

Les différents composants des électros sont séparés pour être recyclés ou éliminés en toute sécurité.



www.recupel.be



Déchets organiques

Ces déchets sont collectés en porte-à-porte dans le compartiment vert du duobac ou le sac bio. Ils ne sont pas acceptés au recyparc.

 **via la collecte séparée (sac bio ou côté vert du duobac)**

Sont acceptés

- restes de repas (viandes, os, poissons, céréales...)
- épluchures de fruits et légumes
- plantes et fleurs fanées
- coquilles d'œufs et de fruits secs (noix, pistaches...)
- coquilles de moules et crustacés
- marcs de café et filtres en papier, sachets de thé en papier
- papiers et cartons souillés par de la nourriture (essuie-tout, serviettes en papier, boîtes de pizza...)
- sachets de pain en papier
- litières biodégradables

Sont refusés

Tout ce qui n'est pas **100 % compostable** et notamment :

- capsules de café, barquettes en frigolite, raviens en aluminium...
> **collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)**
- langes, lingettes, cotons-tiges, couverts en plastique, gobelets en carton à usage unique...
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**

★ Consigne de tri

- enlever l'emballage avant de jeter les aliments périmés.

Pour limiter les problèmes d'odeurs et d'humidité :

- emballer les déchets organiques dans des sachets de pain ou du papier journal ;
- laisser circuler l'air autour du sac biodégradable et utiliser une poubelle ventilée (*une corbeille à papier, par exemple*) ;
- utiliser le sac biodégradable au maximum 2 semaines avant la collecte.



Et après ?

Les déchets organiques sont biométhanisés et transformés en compost à Tenneville.



Moins de déchets ?

Réduisez le gaspillage alimentaire et compostez.
Infos ? www.idelux.be



Déchets résiduels

Ces déchets sont collectés en porte-à-porte dans le compartiment gris du duobac ou le sac destiné aux déchets résiduels. Ils ne sont pas acceptés au recyparc.

 **via la collecte séparée (sac translucide ou côté gris du duobac)**

Sont acceptés

- objets cassés non recyclables : jouets, bics, bottes, sandales...
- langes, lingettes, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, plaquettes vides de médicaments, brosses à dents...
- poussières, sacs d'aspirateur, cendres refroidies, litières non biodégradables...
- verre résistant aux hautes températures, opaline et cristal, terre cuite, porcelaine, céramique... bien emballés pour éviter toute coupure
- papier aluminium, papier peint, photos...



Et après ?

Les déchets résiduels sont brûlés dans des unités de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur.

Sont refusés

- déchets dangereux : piles, batteries, produits toxiques...
> recyparc, à remettre au préposé
- emballages PMC (en plastique, métalliques et cartons à boissons)
> collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)
- autres déchets recyclables : verre, papier, carton, déchets électroniques, CD-DVD, bouchons en liège...
> recyparc, dans leur filière respective
- déchets organiques
> collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)

★ **Consignes de tri**

Pour les sacs

- le poids des sacs ne peut pas dépasser 20 kilos ;
- les objets coupants ou pointus (verre cassé...) doivent obligatoirement être emballés.

Pour les duobacs

- ne pas utiliser de grands sacs poubelles opaques car ils se coincent, empêchant la vidange du duobac, et compliquent le contrôle qualité ;
- le couvercle doit être fermé ;
- ne pas tasser les déchets, ils risquent de rester coincés et de casser la cloison ;
- ne pas déplacer la cloison intérieure ; elle doit rester en place.

Déchets verts

 **au recyparc**

Sont acceptées

- tontes de pelouse
- tailles de haies et d'arbustes
- branches de maximum 8 cm de diamètre
- écorces
- feuilles mortes

Sont refusés

- aliments compostables
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- sciures et copeaux non souillés, branches d'un diamètre supérieur à 8 cm
> *recyparc, « Bois »*
- fumier et litière, foin et paille en ballots, mottes de gazon, racines avec mottes de terre
> *non autorisés sur le recyparc*

★ **Consigne de tri**

- pour un compost de qualité, veillez à enlever tous les intrus : sacs en plastique, pots de fleurs, ficelles, pierres...



Et après ?

Les déchets verts sont compostés dans nos installations à Habay. Le compost répond aux normes les plus strictes. Il est en vente sur votre recyparc.



Moins de déchets ?

Paillez, installez une tondeuse robot ou limitez la tonte aux zones indispensables. Cela réduit le volume de déchets verts. Les zones non tondues deviendront un refuge pour la biodiversité.





Emballages PMC

Les emballages PMC (en plastique, métalliques et cartons à boissons) sont uniquement collectés en porte-à-porte.

 **via les sacs bleus PMC**

 **Sont acceptés**

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- barquettes et ravers
- bouteilles
- capsules de boissons (café...)
- chips de calage
- films entourant les packs
- flacons (sauce, lessive, produit d'entretien, shampoing...)
- pots (yaourt, produits de soin pour le corps...)
- grands films en plastique (en morceaux de maximum 1 m²)
- pots de fleurs et barquettes de repiquage
- sacs et sachets (chips, légumes surgelés, salade...)
- tubes (dentifrice, crème hydratante...)

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- aérosols (crème fraîche, déodorant, gel à raser...)
- barquettes et ravers en aluminium (lasagnes, pizzas...)
- boîtes en métal (biscuits, thé...)
- canettes et boîtes de conserve
- capsules de boissons (café...)
- couvercles, bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS

- briques (lait, jus, soupe, sauce...)
- petits berlingots (jus, crème...)

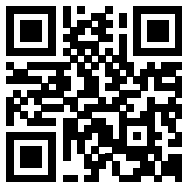
★ Consignes de tri

Pour que le tri et le recyclage se passent bien :

- ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres ;
- ne rien accrocher à l'extérieur du sac (bidons...) ;
- égoutter et vider les emballages ;
- aplatir les emballages, dans la longueur, et remettre le bouchon ;
- enlever les films plastique de la barquette et les jeter séparément dans le sac bleu PMC ;
- retirer les films plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et les jeter dans le sac bleu PMC ;
- découper les grands films plastique en morceaux de maximum 1 m².

Un doute sur le tri ?

www.trionsmieux.be



Emballages PMC

🚫 Sont refusés

- piles et batteries
> *recyparc, « Piles »*
- petites bonbonnes de gaz, emballages d'huile moteur et lubrifiants, pesticides, carburants, colles, peintures, vernis, tubes de silicone, emballages avec bouchon de sécurité « pousser-tourner » et emballages avec un des symboles suivants :



> *recyparc, « Déchets spéciaux des ménages »*

- appareils électroniques
> *recyparc, « Déchets électroniques »*
- frigolite
> *recyparc, « Frigolite »*
- bidons d'une contenance de plus de 8 litres, gros objets en plastique
> *recyparc, « Plastiques rigides »*
- élingues en plastique
> *recyparc, « Enroulables »*
- objets divers non recyclables : fardes, bics, sandales, jouets...
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*



Et après ?

Les emballages PMC sont triés en 14 fractions dans un centre de tri. Les emballages ainsi triés sont recyclés. Les résidus sont valorisés énergétiquement.



Moins de déchets ?

- Buvez l'eau du robinet.
- Achetez du savon en bloc.
- Pour la lessive, privilégiez les recharges et respectez les dosages.
- Utilisez une gourde et une boîte à tartines.
- Privilégiez les grands conditionnements.
- Optez pour les emballages consignés.
- Refusez les sacs jetables superflus.



Et après ?

Les encombrants combustibles sont incinérés dans des unités de valorisation énergétique.



Encombrants combustibles



au recyparc



à la collecte des encombrants sur inscription



Sont acceptés

Les encombrants non recyclables, non dangereux et combustibles de plus de 40 cm tels que :

- fauteuils, valises...
- moquette, balatum...
- papier peint
- charbon
- « frites » (en mousse) de piscine
- ...



Sont refusés

- **déchets de moins de 40 cm** (céramique, terre cuite, pyrex, petits jouets, cendres...)
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- **encombrants non combustibles**
> *recyparc, « Encombrants non combustibles »*
- **bois, frigolite, plastiques rigides, enroutables...**
> *recyparc, dans leur filière respective*



Moins de déchets ?

Au lieu de jeter, pensez au réemploi. Réparation ou seconde main, cet objet peut-il avoir une seconde vie ?



Encombrants non combustibles

- 🗑️ au recyparc
- 🗑️ à la collecte des encombrants sur inscription

👍 Sont acceptés

Les encombrants non recyclables, non dangereux, non combustibles, de plus de 40 cm tels que :

- laine de roche
- torchis
- châssis PVC sans vitre
- bloc isolant en verre cellulaire (Foamglass®)
- ardoises en ciment sans asbeste
- plâtre recouvert d'isolant, goudron ou carrelages
- ...

🚫 Sont refusés

- **déchets de moins de 40 cm** (céramique, terre cuite, pyrex, petits jouets, cendres...)
 > *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- **encombrants combustibles**
 > *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- **frigolite, plastiques rigides, métaux, laine de verre, plâtre, enroulables...**
 > *recyparc, dans leur filière respective*



Et après ?

Les encombrants non combustibles sont éliminés en centre d'enfouissement technique.



Enroulables

Les enroulables posent problème dans les installations de traitement des déchets. Ils sont donc collectés séparément afin de contourner les broyeurs et autres cribles.

 **au recyparc**

Sont acceptés

- élingues en plastique, tissées ou non
- tuyaux d'arrosage
- tuyaux de pompiers
- cordes
- feuillets en plastique
- filets
- cassettes VHS sans boîtier
- ...

Sont refusés

- tuyaux de chauffage (PE ou PP réticulé) :
> **recyparc, « Encombrants combustibles »**
- gaines techniques rouges, bleues et noires, gaines grises électriques :
> **recyparc, « Plastiques rigides »**
- feuillets et élingues métalliques, câbles électriques :
> **recyparc, « Métaux »**
- ficelles et filets agricoles :
> **collectes spécifiques « Plastiques agricoles »**

Consigne de tri

- à déposer dans le sac ou le big bag « Enroulables ».



Et après ?

Ces enroulables sont incinérés en unité de valorisation énergétique afin de produire de l'électricité et de la chaleur.



Films plastique issus de l'activité professionnelle

Seuls les films plastique issus d'une activité professionnelle non agricole peuvent être apportés au recyparc, et ce, moyennant un ticket de passage électronique. Les ménages doivent jeter leurs films plastique, en morceaux de maximum 1 m², dans le sac bleu PMC.

 **au recyparc**

Sont acceptés

- films étirables
- bâches en plastique
- ...

Sont refusés

- films souillés, films en PP (polypropylène) :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*

Consigne de tri

- déposer uniquement les films et bâches propres.



Et après ?

Les films et bâches en plastique sont recyclés en divers objets en plastique (sacs poubelles...).



Frigolite

La frigolite blanche, propre, sèche, composée de billes.



au recyparc



Sont acceptés

- éléments de calage
- plaques isolantes



Sont refusés

- mousse de protection en plastique, frigolite contenant du métal, frigolite sale ou colorée, Styrodur® :

> recyparc, « Encombrants combustibles »

- barquettes ayant contenu des aliments (viande, fruits, œufs...), chips de calage :

> collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)



Consigne de tri

- déposer la frigolite dans le sac prévu à cet effet.



Et après ?

La frigolite est broyée et compactée puis envoyée chez les recycleurs. Elle est extrudée pour produire des billes en plastique.



Huiles et graisses de friture

Il est interdit de vider les huiles de friture dans l'évier, les WC, les égouts ou les avaloirs.

 **au recyparc**

Sont acceptées

- huiles végétales (liquides)
- graisses animales (solides)

Sont refusées

- huiles et graisses polluées par un autre produit
- huiles de friture issues d'activités professionnelles :
 > **contactez un repreneur agréé (www.valorfrit.be)**
- friteuses remplies d'huile

Consignes de tri

- stocker les huiles et graisses dans des récipients alimentaires en plastique (verre interdit), fermés, de maximum 10 litres ;
- déposer les récipients dans le bac de stockage temporaire.



Et après ?

Les huiles et graisses alimentaires sont recyclées en biocarburant.





Huiles moteur

Il est interdit de vider les huiles moteur dans l'évier, les WC, les égouts ou les avaloirs.

 **au recyparc**

 **Sont acceptées**

- huiles de vidange (voiture, tondeuse...)
- maximum 20 litres par ménage et par an

 **Sont refusées**

- huiles végétales et graisses animales :
> *recyparc, « Huiles et graisses de friture »*
- huiles moteur issues d'activités professionnelles :
> *à faire enlever via un repreneur agréé (www.valorlub.be)*
- toutes les huiles utilisées dans les applications autres que « Moteur »

★ **Consigne de tri**

- remettre les huiles moteur au préposé.



Et après ?

Les huiles moteur sont régénérées en huiles de seconde catégorie ou servent comme combustible de substitution.



Inertes (déchets de construction)

 **au recyparc**

 Sont acceptés

- briques et briquillons
- blocs et restes de béton, ciment
- carrelages et faïences
- lavabos, WC démunis de leurs accessoires (robinet, chasse d'eau...)
- vaisselle (faïence, porcelaine...)
- graviers, pierres...
- terre
- tarmac
- ...

 Sont refusés

- ardoises, tôles ondulées...
! Ces déchets peuvent contenir de l'amiante et doivent être éliminés en toute sécurité (voir p. 10). Adressez-vous à votre préposé.
- panneaux et blocs de plâtre, béton cellulaire (Ytong®)
> recyparc, « Plâtre »
- cendres, suies
> collecte déchets résiduels (sac ou duobac)



Et après ?

Les inertes sont concassés et criblés sur nos sites de Habay et de Tenneville. Cette filière de recyclage est certifiée CE2+.



Des granulats recyclés pour vos travaux ?

Après concassage et criblage, nos granulats recyclés remplacent avantageusement les pierres naturelles dans divers travaux d'aménagement. Ils sont en vente sur nos sites de HABAY et de TENNEVILLE.

Plus d'infos ? www.idelux.be



Laine de verre

Seule la laine de verre propre, en rouleaux ou en panneaux, est acceptée dans la filière de recyclage. Pour la reconnaître, vérifiez ses caractéristiques. Elle doit être souple et composée de fibres longues.



au recyparc



Sont acceptés

- rouleaux de laine de verre
- panneaux de laine de verre



Est interdite

- laine de roche (plus compacte) :
> **recyparc**, « *encombrants non combustibles* »



Consigne de tri

- la laine de verre doit être la plus propre et la plus sèche possible.



Et après ?

La laine de verre est réintégrée dans le processus de fabrication de nouvelles laines de verre.



Liège (panneaux et bouchons)

Le liège est un matériau naturel issu de l'écorce d'un arbre : le chêne-liège.

au recyparc

Sont acceptés

- panneaux en liège
- bouchons en liège

Sont interdits

- bouchons synthétiques :
> *collecte emballages PMC en porte-à-porte (sac bleu)*
 - bouchons en liège souillés, peints ou vernis :
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
 - panneaux en liège souillés, peints ou vernis :
> *recyparc, « encombrants combustibles »*
- ★ **Consigne de tri**
- débarrasser les bouchons de leur capsule et de leur ligature métallique.



Et après ?

Le liège est broyé puis recyclé en isolant pour la construction.
www.recycork.be



Matelas

Secs, entiers et sans moisissures



au recyparc



**via la collecte des encombrants
sur inscription**



Sont acceptés

- matelas à ressorts
- matelas en latex
- matelas en mousse synthétique
- surmatelas
- ...



Sont refusés

- matelas très sales et/ou humides
- matelas découpés
- matelas médicaux
- matelas gonflables
- matelas à eau
- banquettes de lit
- coussins

> recyparc, conteneur

« Encombrants combustibles »



Consignes de tri

- ôter les ficelles et les sangles qui auraient servi au transport ;
- enlever les éventuels films d'emballage ;
- déposer le matelas à plat.



Et après ?

Les matelas sont démantelés en vue de récupérer les matières recyclables (mousse, ressorts métalliques, tissus...).

Ces dernières sont ensuite acheminées vers des centres de recyclage. Les flux non recyclables sont valorisés énergétiquement.



www.valumat.be



Métaux

 **recyparc**
 **collecte des encombrants sur inscription**

 Sont acceptés

- gros objets constitués en grande partie de métaux (tondeuses...)
- armoires, sommiers métalliques
- tôles, treillis...
- pots de peinture **entièrement vides**
- fils et câbles électriques
- petites bonbonnes de gaz métalliques **percées** (bonbonnes bleues de camping)

 Sont refusés

- pots avec des restes de peinture
> *recyparc, « Déchets spéciaux des ménages »*
- bonbonnes de gaz rechargeables
> *revendeur - www.febupro.be*
- véhicules (motos, autos...) hors d'usage

★ **Consignes de tri**

- vidanger les appareils (aucun reste d'huile moteur ni d'essence) ;
- dimensions maximales :
3 m x 1,5 m.



Et après ?

Les métaux sont envoyés en sidérurgie où ils entrent dans la fabrication de nouveaux produits métalliques.



Moins de déchets ?

Participez à la collecte des vélos en bon état qui a lieu chaque printemps sur les recyparc.



Panneaux photo-voltaïques

Uniquement pour les ménages.

 au recyparc

Sont acceptés

- panneaux photovoltaïques complets avec toutes leurs pièces d'origine telles que le cadre et la boîte de jonction

Sont refusés

- verre plat
> *recyparc, « Verre plat »*
- panneaux solaires thermiques, cellule photovoltaïque associée à un objet (lampe solaire...)
> *recyparc, « Déchets électroniques »*

★ Consignes de tri

- ne rien démonter des panneaux photovoltaïques ;
- placer les panneaux sur la palette prévue à cet effet.



Et après ?

Les panneaux sont recyclés à 93,5 % et ces nouvelles matières premières (verre, aluminium, plastique, métaux) sont réutilisées dans de nombreux produits.
www.pvcycle.be



Papiers

Au recyparc, les papiers et les cartons doivent être triés séparément. En porte-à-porte, ils sont collectés en mélange avant d'être retriés séparément dans nos halls de tri.

 **au recyparc**

 **à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte**

 **Sont acceptés**

- vieux journaux
- sacs en papier
- publicités, magazines
- livres
- cahiers...

 **Sont refusés**

- papier peint
> *recyparc, « Encombrants combustibles »*
- sachets de pain, papiers souillés, serviettes, essuie-tout...
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- papiers plastifiés, papier cadeau...
> *collecte déchets résiduels (sac résiduel ou duobac)*

★ **Consignes de tri**

- déposez les papiers en vrac dans des caisses en carton ou dans des sacs en papier (pas de paquets ficelés) ;
- retirer le plastique enveloppant les revues et jetez-le dans votre sac bleu PMC ou, s'il est compostable, dans les déchets organiques.



Et après ?

Les papiers- cartons sont triés et conditionnés dans nos halls de tri de Habay et de Saint-Vith. Ils sont ensuite acheminés vers les papeteries et recyclés en nouveaux papiers ou cartons.



Moins de déchets ?

- Achetez pâtes et céréales en grand conditionnement ou en vrac.
- Les achats en ligne génèrent de nombreux déchets (carton, plastique). Réfléchissez avant de commander.
- Apposez un **stop pub** sur votre boîte aux lettres.
- Inscrivez-vous sur la liste **Robinson** (www.robinson.be) pour ne plus recevoir les publicités adressées.



Cartons

Dépliez les caisses et les boîtes avant de les jeter. Au recyparc, séparez-les bien des papiers.



au recyparc



à la collecte des papiers-cartons en porte-à-porte



Sont acceptés

- caisses dépliées
- boîtes de céréales, pâtes...
- petits cartons
- rouleaux de papier WC
- ...



Sont refusés

- boîtes à pizza, cartons entrés en contact avec des aliments
> *collecte déchets organiques (sac bio ou duobac)*
- cartons à boissons
> *collecte emballages PMC (sac bleu)*
- gobelets en carton
> *collecte déchets résiduels (sac résiduel ou duobac)*



Consignes de tri

- déplier et aplatir les boîtes ;
- bien vider les fûts de poudre à lessiver ;
- enlever les parties métalliques des classeurs (et les jeter dans les déchets résiduels) ;
- enlever les éléments en plastique (lanières des fûts de lessive...) et les jeter dans le sac bleu PMC.



Piles et batteries

Ne jetez pas de piles ou batteries dans les autres filières. Elles peuvent provoquer des incendies !

 **au recyparc**

 **Sont acceptés**

- piles alcalines et salines, piles boutons, piles rechargeables
- petits accus au plomb
- batteries de GSM, d'ordinateurs...
- accus de vélos électriques

 **Sont refusées**

- batteries de voiture
> *recyparc, « Déchets spéciaux des ménages »*

★ **Consignes de tri**

- garder les piles et accus au sec pour éviter qu'ils ne rouillent ;
- les déposer dans les fûts Bebat.



Et après ?

Les piles sont reprises par l'ASBL Bebat. Elles sont triées par catégorie et traitées en fonction de leur composition chimique. Les métaux et matériaux de valeur sont retirés et réintégrés en tant que matières premières dans l'industrie.



Moins de déchets ?

- Préférez les piles rechargeables aux piles jetables.
- Conservez vos piles dans un endroit sec et frais, à l'abri de la chaleur et de l'humidité ; elles dureront plus longtemps.





Plastique rigide

Propre, sans aucune pièce métallique,
ni pile, ni batterie, ni moteur.



Et après ?

Les objets en plastique rigide sont lavés, broyés puis transformés en granulés pour être recyclés en divers objets en plastique.



au recyparc



à la collecte des encombrants sur inscription



Sont acceptés

- jardinières, seaux, mannes à linge, meubles de jardin...
- jeux d'enfants, boîtiers VHS...
- pare-chocs
- gaines techniques rouges, bleues et noires
- gaines électriques grises



Sont refusés

- pots de fleurs et barquettes de repiquage :
> **collecte des emballages PMC, en porte-à-porte (sac bleu)**
 - drains jaunes :
> **recyparc, « PVC rigides »**
 - objets contenant un circuit électronique :
> **recyparc, « DEEE »**
 - déchets plastiques non recyclables **de moins de 40 cm** (bics, lunettes de soleil...) :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
 - cabines de toilettes mobiles, bacs pour litières d'animaux :
> **recyparc, « Encombrants combustibles »**
- ★ **Consigne de tri**
- retirer les intrus : pièces métalliques, anse des seaux, axe des roues...



Moins de déchets ?

Pour ces objets en plastique encore en bon état, pensez au réemploi.



Plâtre

Le plâtre est 100 % recyclable s'il est suffisamment propre.

 **au recyparc**

 **Sont acceptés**

- blocs de plâtre
- panneaux de plâtre (Gyproc®, Knauf®...)
- béton cellulaire (blocs Ytong®)

 **Sont refusés**

- panneaux composites :
plâtre + autre(s) matériau(x) :
isolant, bois, métal, carrelage... :
> **recyparc**, « *Encombrants non combustibles* »

★ **Consigne de tri**

- déposer uniquement les déchets composés de plâtre à 100 %.



Et après ?

Le plâtre récupéré est réutilisé comme matière première en mélange avec de la matière vierge.



Pneus

➔ au recyparc

👍 Sont acceptés

- pneus de voiture
- pneus de brouette
- pneus de moto
- pneus de karting

🚫 Sont refusés

- chambres à air et pneus de vélo
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac)*
- pneus de camion, de tracteur, de silo, pneus sales
> *pour une élimination, contactez-nous via le +32 63 42 00 25*

★ Consignes de tri

- les pneus doivent obligatoirement être propres et déjantés (sinon ils sont refusés) ;
- les jantes peuvent être déposées dans le conteneur « Métaux » ;
- maximum 5 pneus par ménage et par an.



Et après ?

Les pneus de bonne qualité sont réutilisés. Les autres entrent dans la fabrication de revêtements de sol ou sont valorisés comme combustibles.



PVC rigide

 **au recyparc**

 Sont acceptés

- gaines jaunes (drains) de moins de 2 mètres
- tuyaux d'égouttage de moins de 2 mètres
- bardages et lambris de façade de moins de 2 mètres

 Sont refusés

- tuyaux noirs et gaines rouges, bleues et grises :
 > *recyparc, « Plastiques rigides »*

★ **Consignes de tri**

- scier les tuyaux et les plaques de PVC en tronçons de maximum 2 mètres de long ;
- déposer les tronçons sur le chevalet ;
- déposer les coudes dans le récipient prévu à cet effet.



Et après ?

Ils sont recyclés
dans la production
de plastique
régénéré.



Moins de déchets ?

- Privilégiez les achats de qualité.
- Adoptez la seconde main.



Textiles



au recyparc



Sont acceptés

- vêtements en bon état
- chaussures en bon état
- sacs à main, de sport, cartables...
- linge de maison en bon état (couettes, couvre-lits, couvertures, draps, nappes et serviettes en tissu)



Sont refusés

- vêtements souillés, chaussures dépareillées :
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac)**
- peluches, oreillers et coussins :
> **recyparc, « Encombrants combustibles »**



Consignes de tri

- attacher les chaussures par paire ;
- placer les textiles dans des sacs translucides.



Et après ?

Les vêtements de qualité sont réutilisés comme vêtements de seconde main. Le reste est recyclé en chiffons.



Verre (bouteilles et bocaux)

Séparez le verre transparent du verre coloré avant votre arrivée au recyparc.

 **au recyparc**

 **dans les bulles à verre
communales**

 **Sont acceptés**

- verre transparent :
> *dans les bulles blanches*
- verre coloré (brun, vert, bleu...):
> *dans les bulles vertes*

 **Sont refusés**

- verre résistant aux hautes températures, cristal, opaline, terre cuite, porcelaine, céramique... *bien emballés pour éviter toute coupure*
> *collecte déchets résiduels (sac ou duobac),*
- ampoules, LED et néons
> *recyparc, « Déchets électriques et électroniques »*
- verre plat, miroirs et pare-brise
> *recyparc, « Verre plat »*

★ **Consignes de tri**

- bien vider les bouteilles et bocaux ;
- enlever couvercles et bouchons et les jeter dans le sac bleu PMC.



Et après ?

Nettoyé, broyé puis fondu, le verre se recycle à l'infini !



Moins de déchets ?

Privilégiez les bouteilles consignées.



Verre plat

Les fenêtres et les portes vitrées doivent être démontées. Déposez les vitres dans le verre plat et les châssis dans la filière adéquate en fonction de leur composition.

 **au recyparc**

Sont acceptés

- vitres sans châssis
- doubles ou triples vitrages
- verres de serre
- verres d'aquarium
- pare-brises
- miroirs

Sont refusés

- vitres de four ou de foyer
> **recyparc, « Encombrants non combustibles »**
- verre résistant aux hautes températures (Pyrex®)
> **collecte déchets résiduels (sac ou duobac), bien emballés pour éviter toute coupure**
- ampoules, LED et néons
> **recyparc, « Déchets électriques et électroniques »**
- bouteilles ou bocaux en verre
> **bulles à verre**

Consignes de tri

- déposer les vitrages à plat sans châssis ;
- dimensions maximales :
1,5 m x 1 m.



Et après ?

Le verre plat est recyclé en nouveau verre plat, en laine de verre, en fibre de verre pour pare-chocs et matériel d'isolation acoustique.



Merci pour votre tri !

Plus d'infos ?
www.idelux.be
+32 63 23 19 87